

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 05913

Numéro SIREN : 891 623 290

Nom ou dénomination : A & P PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2022 sous le numéro de dépôt 19130

Pierre BETREMIEUX
Maxime CIARLETTA
Olivier DESPLATS
Bastien LEGRAND
Philippe MAILLET
Vincent SUING

Commissaires aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Monsieur William BURET
SARL SERIA PATRIMOINE

SAS A & P PARTICIPATIONS

17 avenue Léonard de Vinci
33600 PESSAC

117, rue Nationale - CS 41017
59701 MARCQ-EN-BARŒUL CEDEX

Tél. : 03 20 14 78 99
Fax : 03 20 14 94 18

fcac@fcconseil.com

Ce rapport comprend 6 pages

 **fcconseil.com**

A & P PARTICIPATIONS
17, avenue Léonard de Vinci
33600 PESSAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

A l'associé unique

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique en date du 14 juin 2022, dans le cadre de l'opération d'apports en nature de :

20.000 parts sociales de la SARL SERIA PATRIMOINEA

par Monsieur William BURET, à la société A & P PARTICIPATIONS, nous vous présentons notre rapport prévu par l'article L 225-147 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le contrat d'apport à la Société A & P PARTICIPATIONS. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa signature.

Le présent rapport comporte trois parties :

- Présentation de l'opération et description des apports,
- Diligences et appréciation de la valeur des apports,
- Conclusion.

Sommaire :

1. Présentation de l'opération et description des apports.....	4
1.1. Présentation des parties et intérêts en présence.....	4
1.2. Description de l'opération.....	4
1.2.1. Caractéristiques essentielles de l'apport.....	4
1.2.2. Rémunération des apports.....	4
1.3. Présentation des apports.....	4
1.3.1. Méthodes d'évaluation retenues.....	4
1.3.2. Valeur globale des apports.....	5
2. Diligences et appréciation de la valeur des apports.....	5
2.1. Diligences mises en œuvre.....	5
2.2. Appréciation des méthodes d'évaluation des apports.....	5
2.3. Réalité des apports.....	5
3. Conclusion.....	6

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1. Présentation des parties et intérêts en présence

Apporteur : L'apporteur est Monsieur William BURET, célibataire, de nationalité française, né le 9 mai 1978 à Paris 17^e (75), demeurant à LEOGNAN (33850), 5 rue des Cyprès.

Monsieur William BURET apporte :

- Vingt mille (20.000) parts sociales, représentant 100% du capital de la Société à responsabilité limitée dénommée SERIA PATRIMOINE, au capital de 20.000 euros, dont le siège social est situé à PESSAC (33600), 17 rue Léonard de Vinci, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° SIREN 833 179 542,

Société bénéficiaire : La société bénéficiaire est la société A & P PARTICIPATIONS, dont le siège social est situé à PESSAC (33600), 17 rue Léonard de Vinci.

1.2. Description de l'opération

1.2.1. *Caractéristiques essentielles de l'apport*

La SAS A & P PARTICIPATIONS n'aura la propriété et la jouissance des droits sociaux qu'à compter du jour de la réalisation définitive de l'augmentation de capital de la Société A & P PARTICIPATIONS correspondant à la rémunération dudit apport.

1.2.2. *Rémunération des apports*

Ces apports en nature sont évalués à la somme globale de CINQ CENT QUATRE-VINGT QUATORZE MILLE EUROS (594 000 euros) pour les 20.000 parts sociales, soit VINGT-NEUF EUROS ET SOIXANTE DIX CENTIMES (29,70 euros) la part, moyennant l'attribution à l'apporteur de CINQ CENT QUATRE-VINGT QUATORZE MILLE (594.000) actions de valeur nominale de UN EURO (1 euro).

1.3. Présentation des apports

1.3.1. *Méthodes d'évaluation retenues*

Les titres de la SERIA PATRIMOINE ont été évalués sur les bases du dernier bilan clos au 31/12/2021 majoré d'une réévaluation du fonds de commerce.

Le fonds de commerce a été évalué à 1.5 fois le montant des commissions soit une valeur retenue de 600.700 euros. Les autres éléments sont issues des valeurs nettes comptables du dernier bilan au 31/12/2021 soit une valeur nette de -6.845 euros soit une valeur globale de 593.855 euros arrondi à 594.000 euros

1.3.2. Valeur globale des apports

La valeur de cinq cent quatre-vingt-quatorze mille (594.000) euros s'entend pour 100 % des titres soit 20.000 titres.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1. Diligences mises en œuvre

Nous avons effectués les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

Dans ce cadre, nous avons notamment :

- examiné les projets de statuts de la société A & P PARTICIPATIONS, abordant les conditions et la valeur d'apport ;
- vérifié l'obtention de l'agrément du bénéficiaire en qualité de nouvel associé conformément aux statuts ;
- vérifié le respect de la réglementation comptable en vigueur en matière de valorisation des apports ;
- contrôlé la réalité des apports et apprécié l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;

Nous avons par ailleurs effectué des travaux complémentaires qui nous ont paru nécessaires dans le cadre de l'appréciation de la valeur des apports.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation portant notamment sur l'exhaustivité des informations transmises afférentes à cette opération, sur les hypothèses d'évaluation et l'absence d'événements intervenus entre le 31 décembre 2021 et la date du présent rapport qui remettraient en cause la valeur des apports.

2.2. Appréciation des méthodes d'évaluation des apports

Les méthodes retenues sont des méthodes couramment employées par les évaluateurs d'entreprises dans le cadre d'opérations de ce genre.

Ainsi les hypothèses utilisées semblent être à la fois cohérentes et prudentes par rapport au secteur dans lequel évolue l'entreprise.

2.3. Réalité des apports

Nous avons obtenu les projets de statuts décrivant l'opération et attestant de la réalité des apports, ainsi que le K-Bis de la SARL SERIA PATRIMOINE.

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenus s'élevant à CINQ CENT QUATRE-VINGT QUATORZE MILLE (594.000) euros), n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté, est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire des apports.

Marcq-en-Baroeul, le 20 juin 2022

Flandre Commissariat aux Comptes



Bastien LEGRAND,
Le Commissaire aux apports